

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONGENIES DU MARDI 4 JUILLET 2017

Convoqué le 28 juin 2017, le Conseil Municipal de Congénies s'est réuni en séance publique, en Mairie, le mardi 4 juillet 2017 à 18H30.

Ouverture de la séance à 18H30, présidé par Michel FEBRER, Maire

Mme Brigitte ABAD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Michel FEBRER, Brigitte ABAD, Frédéric BRUNEL, Josiane BERTHON-BOGUD, Maxime BOSC, Françoise COSTA, Pierre EGLY, Jacqueline FAURE/EVESQUE, Michel MARTIN, Chantal QUILLERIE, Paulette REDLER, Mireille WOLF, Jean-Michel RAVEL, Adrien SAPET, Nicolas VALETTE

Absents excusés : Sylvie SALAS, Dominique VINCENTI

Absents : Carmen ALONSO, Mathilde AVESQUE

Procurations : D. VINCENTI à P. REDLER

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- 2 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 juillet 2017
- 3 - FINANCES : Mise en place d'une démarche de prévention basée sur la rédaction du document unique et demande de subvention
- 4 - FINANCES : Réhabilitation de l'immeuble de la Poste – Demande de subvention au titre du pacte et contrat territorial auprès du Département
- 5 - FINANCES : Redevance d'occupation du domaine public 2017 par les réseaux et installations Orange
- 6 - FINANCES : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de chasse « La Perdrix rouge »
- 7 - FINANCES : Fixation des tarifs droits de place pour la fête votive – Tarifs 2017
- 8 - FINANCES : Budget commune : Décision modificative n°1
- 9 - FINANCES : Autorisation donnée à M. le Maire pour percevoir une subvention de l'association « Tennis Club » dans le cadre de la création du 3^{ème} court de tennis
- 10 - FINANCES : Demande de dégrèvement sur facture : part assainissement
- 11 - RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois

INFORMATIONS DIVERSES

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de retirer le point 8 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR MODIFIE :

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2017

M. FEBRER informe les membres du conseil municipal que :

- les délibérations ont été transmises en Préfecture et visées le 14 avril 2017
- le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 5 avril 2017
- le procès verbal a été transmis aux membres du conseil municipal le 21 avril 2017

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'approuver le procès verbal de la séance du 4 avril 2017

Approuvé à l'unanimité

JURY CRIMINEL : Etablissement de la liste annuelle du jury criminel

M. le maire donne présentation au conseil municipal du courrier qui lui a été adressé par le Ministère de la Justice et portant sur l'obligation dans laquelle se trouve la commune de procéder à la désignation de 3 personnes dont les noms seront éventuellement retenus pour l'établissement de la liste annuelle du jury criminel.

M. Adrien SAPET est désigné pour effectuer le tirage au sort de 3 noms sur la liste électorale.

A l'issue de ce tirage au sort, les 3 personnes retenues sont les suivantes :

Mme CHABANON épouse PALOP Christine
M. LEBRUN Sylvain
M. LEBRUN Alain

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS :

N° 2017_024 :

FINANCES : Mise en place d'une démarche de prévention basée sur la rédaction du document unique et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la réalisation du document unique entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public.

A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine via un partenariat avec le Centre de Gestion du Gard.

Le Centre de Gestion du Gard propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (organisations de réseaux sur le thème du document unique, possibilité d'accompagnement sur le terrain si la collectivité est conventionnée avec le Centre de Gestion)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser une démarche de prévention afin de réaliser l'évaluation des risques professionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de :

- s'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- déposer un dossier de demande de subvention auprès du CDG qui fera le lien avec la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche ;
- solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL ;
- autoriser Monsieur le Maire à recevoir la subvention du Fonds National de Prévention correspondant au travail réalisé par les agents.

Pour à l'unanimité

N° 2017_025 :

FINANCES : Réhabilitation de l'immeuble de la Poste – Demande de subvention au titre du pacte et contrat territorial auprès du Département

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015-28 approuvant le projet de réhabilitation de l'immeuble La Poste.

Monsieur le Maire fait part également de la nouvelle doctrine du Conseil Département en matière d'attribution de subventions aux communes, et notamment de la suppression du F. D. E. (Fonds Départemental d'Equipement) remplacé par le Pacte Territorial.

Ce pacte Territorial finance des projets à court terme, c'est la raison pour laquelle nous avons dû classer par ordre de priorité les projets à réaliser et reporter en 2018 les travaux de l'immeuble la Poste.

Ce projet a dû être révisé et surtout réactualisé. Monsieur le maire présente l'avant-projet définitif ; Ces travaux consistent à la réalisation de la réfection de la toiture, réfection des façades, remplacement des menuiseries, isolation et faux plafonds.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 144 962€ HT (soit 169 447,82€ TTC) auquel il convient de rajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais annexes qui s'élèvent à 19 821,01€ HT (soit 23 785,21€ TTC).

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avant-projet définitif et d'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel de l'opération HT : 164 783,01 €

Financement prévisionnel HT :

- Pacte Territorial (Conseil Départemental)	25%	41 195,76€
- autofinancement emprunt	75%	123 587,25€

- Soit un total de

164 783,01€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avant-projet définitif,
- APPROUVE ce nouveau plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Pacte Territorial à hauteur de 25%,
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir et déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Pour à l'unanimité

N° 2017_026:

FINANCES : Redevance d'occupation du domaine public 2017 par les réseaux et installations Orange

Monsieur le Maire indique,

Que le conseil municipal doit, soit fixer au début de chaque année le montant des redevances dues pour l'année à venir, soit prévoir, dans une même délibération, les montants retenues pour l'année à venir et les modalités de calcul de leurs revalorisations ultérieures (cf. modalités de calcul de la revalorisation ci-après). Ils ne peuvent dépasser les montants plafonds prévus dans le décret (cf. tableau ci-après).

Le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du code des postes et communications électroniques) a fixé des modalités d'occupation public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances [cet encadrement était prévu, auparavant, par le décret du 30 mai 1997 qui a fait l'objet d'une annulation partielle par le Conseil d'Etat au mois de mars 2003 (*Conseil d'Etat, 21 mars 2003, SIPPEREC*).

Modalités de calcul de la revalorisation :

« L'article R.20-53 prévoit que les redevances sont révisées au 1^{er} janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

L'index général relatif aux travaux publics est l'index TP01 publié mensuellement par le ministère chargé de l'Equipeement (bulletin officiel et site internet). La publication de l'index d'un mois donné (date de valeur) intervient avec un décalage de trois mois (date de publication).

Dans la mesure où il n'existe pas à proprement parler d'index trimestriel (TP01) donnant lieu à publication, mais seulement un index mensuel, il convient pour l'application de l'article R.20-53 de retenir la méthode ci-après.

Le calcul de la moyenne pour une année donnée N prend en compte les valeurs connues, au 1^{er} janvier suivant, de l'index mensuel TP01 de la fin de chacun des 4 trimestres précédents, c'est à dire les valeurs de décembre (N-1) , de mars (N), de juin (N) et de septembre (N), sachant qu'au 1^{er} janvier (N+1) on ne connaît pas encore la valeur de décembre (N).

Ce calcul est effectué pour chacune des années précédant le 1^{er} janvier considéré, le pourcentage d'évolution étant ensuite calculé en comparant les résultats obtenus pour lesdites années.

Montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2017

	ARTERES (en €/km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	AUTRES Cabine tél. sous répartite (€/m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	38,05	50,74	Non plafonné	25,37
Domaine public non routier communal	1 268,43	1 268,43	Non plafonné	824,48
	POUR INFORMATION / AUTRES DOMAINES POSSIBLES			
Autoroutier	380,53	50,74	Non plafonné	25,37
Fluvial	1 268,43	1 268,43	Non plafonné	824,48
Ferroviaire	3 805,30	3 805,30	Non plafonné	824,48
Maritime	Non plafonné			

Les caractéristiques du patrimoine de la commune comptabilisé au 31/12/2016 sont :

Artères aériennes (km) 4,781

Artères en sous sol (km) 17,917

Emprise au sol m² 8,5

REDEVANCE 2017			
Evaluation du patrimoine	Longueur (km)	ARTERES (en €/km)	Redevance
Artère aérienne	4,781	50,74	242,59
Artère souterraine	17,917	38,05	681,74
Emprise au sol m²	8,5	25,37	215,65
TOTAL en €			1 139,97

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer le montant des redevances d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications, aux montants « plafonds » fixés par le décret du 27 décembre 2005 actualisés pour 2017 aux montants ci-dessus, soit **une redevance annuelle pour 2017 (arrondi à l'euro le plus proche) de 1 140 €.**

Pour à l'unanimité

N°2017_027 :

FINANCES : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de chasse « La Perdrix Rouge »

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, que, dans le cadre de l'organisation de la fête votive 2017, afin de pouvoir exploiter la licence IV de la Commune, l'association de chasse « La Perdrix Rouge » a du financer la location d'un local qui permette d'héberger de façon permanente cette licence.

A cet effet, une convention d'occupation précaire liant M. Stéphane GUERIN, propriétaire du local sis 10 Place du Peyron avec accès Impasse des Diligences et la société de chasse « La Perdrix Rouge » représentée par son Président M. Daniel EVESQUE a été signée.

En contrepartie de l'occupation de ce local, l'association de chasse « La Perdrix Rouge » s'engage à verser à M. Stéphane GUERIN une indemnité annuelle de 100€.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de prendre en charge le montant de la location et de verser une subvention de 100€ à l'association « La Perdrix Rouge » pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association de chasse « La Perdrix Rouge »

Pour à l'unanimité

N°2017_028 :

FINANCES : Fixation des tarifs droits de place pour la fête votive 2017

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 juillet 2013 fixant la tarification des droits de place des forains Afin que ces tarifs soient mieux adaptés à la réalité, des forfaits sont proposés à la journée et selon la catégorie de métiers.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter les tarifs municipaux pour les droits de place pour la fête votive tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs s'entendent branchement électrique compris.

DROITS DE PLACE FORAINS – VENTE ALIMENTAIRE		TARIFS 2017
JEUX D'ADRESSE GRUES CASCADES TIR	Par jour	45 €
MANEGE ENFANTS		40 €
PECHE AUX CANARD		15 €
STRUCTURE GONFABLE		30 €
JEUX DE HASARD TYPE ROULETTE		65 €
RESTAURATION MOBILE		30 €
CONFISERIE BARBE A PAPA		20 €
PROMENADE A PONEYS		15 €
BAR		550 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** cette tarification pour l'année 2017.

Pour à l'unanimité

N°2017_029 :

FINANCES : Autorisation donnée à M. le Maire pour percevoir une subvention de l'association « Tennis Club » dans le cadre de la création du 3^{ème} court de tennis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réalisation du 3^{ème} court de tennis, l'association du Tennis Club de Congénies s'est engagée à participer au financement par une participation du Club pour un montant de 15 000 euros.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 114 291€ HT

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette recette qui sera imputée au compte 1328

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire:

- à percevoir la participation financière du Tennis Club pour la réalisation du 3^{ème} court de tennis
- à imputer cette recette à l'article budgétaire 1328 : autres subventions non transférables

Pour à l'unanimité

N°2017_030 :**FINANCES : Demandes de dégrèvement sur facture : part assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 14 janvier 2010 portant sur les modalités de dégrèvement

Vu la délibération du 5 avril 2016 fixant le taux de la surtaxe d'assainissement

Vu les justificatifs transmis par SUEZ Eau France

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

- La SARL AQUASPORT, M. DAMES, 2 avenue du Midi à CONGENIES

- La SARL ROUSSELET, 6 avenue du Midi à CONGENIES

sollicitent le dégrèvement des redevances d'assainissement portées sur leur dernière facture d'eau en raison d'importantes fuites d'eau sur leurs réseaux privés.

Considérant que les problèmes techniques, responsables de la fuite, ont été réparés et validés par le délégataire SUEZ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde, à l'unanimité, les dégrèvements demandés, soit, pour la part communale :

- SARL AQUASPORT, pour 453 m3 d'excédent, soit : 151,00€ TTC
 $453 \times 0,3032 = 137,35 \text{ € HT}$
 $T.V.A 10 \% = 13,73 \text{ €}$
Total : 151,00 € TTC

- SARL ROUSSELET, pour 2 973 m3 d'excédent, soit : 991,55€ TTC
 $2\,973 \times 0,3032 = 901,41 \text{ € HT}$
 $T.V.A 10 \% = 90,14 \text{ €}$
Total : 991,55 € TTC

Pour à l'unanimité

N°2017_031 :**RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les situations administratives de plusieurs agents qui justifient une modification du tableau des emplois :

➤ Inscriptions aux tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2017 avec créations des postes correspondants,

Aussi,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le tableau des emplois du personnel communal,

Vu les crédits inscrits au budget,

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- De procéder à la création des postes suivants :

Filière administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30h)

Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

- D'adopter le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-dessous :

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	Ancien effectif	Dont TNC	Nouvel effectif	Dont TNC	Date d'effet
FILIERE ADMINISTRATIVE		3		5	1	
Adjoint Adm. Ppal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	2	1	01. 01. 2017
Adjoint Adm. Ppal de 2 ^{ème} classe	C	2	1	2 (dont 2 vacants)	1	01. 01. 2017
Adjoint Administratif	C	1	0	1	0	

FILIERE TECHNIQUE		5		6	1	
Adjoint Tech. Ppal de 1 ^{ère} classe	C	1		2 (dont 1 vacant)	1	01. 10. 2017
Adjoint Tech. Ppal de 2 ^{ème} classe	C	2	0	2 (dont 1 vacant)	0	01. 10. 2017
Adjoint Technique	C	2	1	2	1	

Pour à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Questions transmises par M. EGLY, préalablement au conseil municipal :

- décision sur le défibrillateur
- point sur l'ouverture et fermeture de classes. Rythmes scolaires, que prévoit la CCPS à la rentrée ?
- il semble que le centre commercial de la gare va s'agrandir. Cela ne va-t-il pas encore faire décroître l'attractivité commerciale du centre du village ?
- Maison en partage : point sur l'attribution des logements
- Prévoyez-vous des réfections de rue du village dans les trois prochaines années ?
- Futur lotissement : ou en est-on ?
- Plan de circulation avec aires de stationnement : quand va-t-il être mise en service ?
- Skate parc délabré : est-il prévu une rénovation ?

Unité ELIPS :

Signature d'une convention entre le lieu de vie et d'accueil ELIPS et la Commune.

Il est convenu avec la mairie de Congénies d'organiser des chantiers éducatifs dans le cadre des activités proposées par le PERM (Programme Educatif de Remobilisation et de Médiation).

Ces chantiers permettent aux usagers d'ELIPS de prendre part au projet commun du village tout en construisant un parcours citoyen malgré leurs difficultés sociales.

C.C.P.S :

* Ecoles : création de sanitaires pour l'école élémentaire

* Conseils Communautaires : Procès verbaux des : 30 mars 2017, 4 mai 2017, 29 juin 2017

* Conseil Syndical du Bois de Mintean du 11 avril 2017

* Conseil Syndical du SCOT du 26 juin 2017

DIVERSES REVUES ET AUTRES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.

Affiché le 6 juillet 2017